

SENATE



SÉNAT

CANADA

**RAPPORT SUR LE  
*BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) 2013-2014***

**Comité sénatorial permanent  
des finances nationales**

**VINGT ET UNIÈME RAPPORT**

*Président*

L'honorable Joseph A. Day

*Vice-président*

L'honorable Larry Smith

Juin 2013

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
Aperçu du <i>Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013–2014</i> .....	2
Étude du <i>Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014</i> .....	2
1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).....	3
2. Le ministère de la Sécurité publique du Canada (SPC).....	7
3. Énergie atomique du Canada limitée (EACL).....	8
4. Le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien (AIDNC).....	9
5. Industrie Canada.....	11

## **RAPPORT SUR LE *BUDGET SUPPLÉMENTAIRE* *DES DÉPENSES (A) 2013-2014***

### **Introduction**

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014* a été déposé au Parlement le 10 mai 2013. Il s'agit du premier budget supplémentaire de l'exercice se terminant le 31 mars 2014. Il contient les autorisations de dépenses et les montants à inclure dans les projets de loi de crédits à venir.

Dans le cadre de l'examen de ce budget supplémentaire des dépenses, le Comité a rencontré des fonctionnaires de quatre ministères et un organisme.

Le 4 juin 2013, le Comité a entendu des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), représenté par Bill Matthews, secrétaire adjoint, Secteur de la gestion des dépenses; Sally Thornton, directrice exécutive, Secteur de la gestion des dépenses; et, par Marcia Santiago, directrice principale, Secteur de la gestion des dépenses. Au cours de la même réunion, le ministère de la Sécurité publique du Canada (SPC) était représenté par Gary Robertson, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion ministérielle et Dave Neville, directeur principal, Direction générale des programmes d'aide financière, tandis que Steve Halpenney, vice-président, avocat général principal des finances et Jonathan Lundy, vice-président, avocat général principal, comparaissent au nom d'Énergie atomique du Canada limitée (EAACL).

Le 5 juin 2013, le Comité a accueilli le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, représenté par Susan MacGowan, dirigeante principale des finances et Pamela D'Eon, directrice générale, Planification et gestion des ressources. Au cours de cette même séance, le ministère de l'Industrie du Canada a aussi comparu avec comme témoins Susan Bincoletto, dirigeante principale des finances, Iain Stewart, sous-ministre adjoint, Secteur de la politique stratégique et Johanne Bernard, directrice générale, Planification des ressources et des investissements.

## Aperçu du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013–2014*

Dans les documents budgétaires, les dépenses prévues sont réparties entre les dépenses budgétaires et non budgétaires, qui se subdivisent en deux catégories : les crédits votés<sup>1</sup> et les dépenses législatives<sup>2</sup>. Comme l'illustre le tableau 1, le Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014 demandera au Parlement d'approuver, par l'entremise d'un projet de loi de crédits, 1,1 milliard de dollars de crédits votés et présente des renseignements sur une augmentation de 8,2 millions de dollars des dépenses budgétaires législatives.

**Tableau 1 – *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014 (en dollars)***

	<b>Budgétaire</b>	<b>Non budgétaire</b>	<b>Total</b>
Crédits votés	1 103 446 635	–	1 103 446 635
Dépenses législatives	8 153 662	–	8 153 662
Total	1 111 600 297	–	1 111 600 297

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, p. I-4.

## Étude du *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*

Pendant l'examen du Comité sur le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, les sénateurs ont interrogé les fonctionnaires sur les justifications et les raisons données par le gouvernement fédéral pour les demandes d'autorisation de

<sup>1</sup> Les crédits votés sont parfois appelés dépenses votées.

<sup>2</sup> **Les dépenses budgétaires** comprennent les frais de la dette publique, les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital; les paiements de transfert et subventions à d'autres ordres de gouvernement, à des organismes ou à des particuliers et les paiements aux sociétés d'État. Les dépenses **non budgétaires** (prêts, placements et avances) sont des dépenses qui correspondent à des changements dans la valeur des actifs financiers du gouvernement fédéral. Les dépenses **votées** sont celles qui doivent être autorisées par le Parlement au moyen d'un projet de loi de crédits, tandis que les dépenses **législatives** sont celles qui sont autorisées par le Parlement au moyen d'une loi habilitante; elles figurent dans les documents budgétaires à titre d'information seulement.

crédits votés et les modifications du niveau des crédits législatifs des ministères et organismes.

## **1. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)**

Les fonctionnaires du SCT ont attiré l'attention du Comité sur les modifications suivantes qui ont été apportées à la présentation du budget supplémentaire des dépenses :

- les documents sont offerts en ligne;
- les ministères et les organismes sont présentés par ordre alphabétique selon leur appellation légale. La présentation selon le portefeuille ou le ministère a été maintenue dans le cas des annexes proposées au projet de loi de crédits;
- les tableaux sont offerts en ligne et présentent les renseignements par résultat stratégique et programme selon l'architecture d'alignement des programmes des ministères et organismes;
- la présentation des dépenses au titre des autorisations législatives a été condensée. Les données détaillées relatives aux prévisions des postes législatifs figurent dans un tableau disponible sur le site internet du SCT;
- les montants indiqués sous la rubrique « Explication du besoin » sont désormais arrondis à l'unité. Cette section contient également de l'information sur les postes pour lesquels un montant d'un dollar a été inclus dans le projet de loi de crédits pour l'obtention d'une autorisation de dépenser.

Les fonctionnaires du SCT ont expliqué que le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014* comprend 1,1 milliard de dollars en dépenses budgétaires votées et fait état des besoins de 16 ministères et organismes. Les principaux postes votés comprennent :

- Énergie atomique du Canada limitée : fonds pour répondre aux besoins de fonctionnement dans les laboratoires de Chalk River (260,3 millions de dollars);
- le ministère de la Sécurité publique du Canada : augmentation du financement du programme de contribution Accords d'aide financière en cas de catastrophe (230,0 millions de dollars);
- le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada : fonds pour les programmes d'initiatives stratégiques à coûts partagés, dans le cadre de « Cultivons l'avenir 2 » (207,0 millions de dollars);
- le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : fonds pour le règlement des revendications particulières (167,0 millions de dollars);
- VIA Rail Canada Inc. (VIA Rail) : besoins supplémentaires en matière de pension (99 millions de dollars); et
- le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Canada : fonds à l'appui des programmes de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre de « Cultivons l'avenir 2 » (46,8 millions de dollars).

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014* comprend aussi les deux postes horizontaux<sup>3</sup> suivants :

- fonds consacrés aux programmes de publicité gouvernementale (20,0 millions de dollars pour quatre ministères); et
- fonds pour appuyer le programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche (19,1 millions de dollars pour trois organismes).

Les fonctionnaires du SCT ont affirmé qu'une base de données des dépenses<sup>4</sup> était maintenant disponible sur le site internet du SCT. Cette base de données présente

---

<sup>3</sup> Un poste horizontal est un poste dans le cadre duquel des partenaires provenant de deux ou plusieurs organisations acceptant, en vertu d'une entente formelle (p.ex. un mémoire au Cabinet, une présentation au Conseil du Trésor, un accord fédéral-provincial) de collaborer à l'atteinte de résultats partagés.

<sup>4</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor, *Base de données des dépenses*, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/edb-bdd-fra.asp>.

des informations financières historiques pour tous les ministères et les organismes qui ont reçu des crédits gouvernementaux durant les exercices 2009-2010 à 2011-2012.

Les fonctionnaires ont ensuite ajouté que la prochaine version de cette base de données des dépenses fournirait de l'information sur les dépenses pour l'exercice en cours et les dépenses prévues dans les prochains exercices.

Certains sénateurs ont posé des questions sur une demande de 11,1 millions de dollars des Instituts de recherche en santé du Canada dans le cadre du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche. Les fonctionnaires du SCT ont répondu que les fonds demandés seraient alloués aux quatre gagnants suivants du dernier processus compétitif :

- le centre de la prostate à Vancouver, Colombie-Britannique;
- MaRS Innovation à Toronto, Ontario;
- Centre for Probe Development and Commercialization à Hamilton, Ontario; et
- Le Centre for Drug Research and Development à Vancouver, Colombie-Britannique.

En réponse aux questions de sénateurs sur une demande de 5,0 millions de dollars du ministère de la Santé pour des programmes de publicité gouvernementale, les fonctionnaires du SCT ont affirmé que ces publicités gouvernementales informeraient les Canadiens et les Canadiennes à propos de certains enjeux relatifs à la santé et de la disponibilité d'outils et de programmes sur le site internet du ministère de la Santé.

Les fonctionnaires ont aussi affirmé que la meilleure source d'information sur les programmes de publicité gouvernementale était le rapport annuel sur ceux-ci publié par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Selon la version 2011-2012 de ce rapport, les dépenses de publicité du gouvernement

fédéral s'élevaient à 78,5 millions de dollars en 2011-2012, comparativement à 83,3 millions de dollars en 2010-2011 et 136,3 millions de dollars en 2009-2010.<sup>5</sup>

Des sénateurs ont questionné les fonctionnaires du SCT sur les dépenses d'EACL. Les fonctionnaires du SCT ont répondu qu'EACL avait fréquemment recours aux budgets supplémentaires des dépenses afin de faire face aux défis financiers liés à ses opérations. Ils ont ensuite ajouté qu'EACL n'a pas un financement de base suffisant dans le cadre du budget principal des dépenses pour remplir son mandat.

En réponse à une série de questions des sénateurs sur une demande de 99,0 millions de dollars de VIA Rail pour des besoins supplémentaires en matière de pension, les fonctionnaires du SCT ont expliqué que les problèmes du fonds de pension des employés de VIA Rail étaient reliés à deux principaux facteurs. Premièrement, les faibles taux d'intérêt ont diminué significativement le rendement des investissements de ce fonds et, deuxièmement, le vieillissement des effectifs de VIA Rail augmente rapidement les retraits provenant du fonds de pension.

Des sénateurs ont interrogé les fonctionnaires du SCT à propos d'une demande de 46,8 millions de dollars d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre de « Cultivons l'avenir 2 ». Les fonctionnaires ont répondu que « Cultivons l'avenir 2 » comprenait deux volets. Le premier volet est financé conjointement par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral payera 60 % des coûts alors que les provinces et les territoires assumeront les 40 % restants. Le second volet, soit celui des programmes de gestion des risques de l'entreprise, est entièrement financé par le gouvernement fédéral et apportera une aide financière aux agriculteurs en cas de volatilité des marchés ou de catastrophe agricole.

---

<sup>5</sup> Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, *Rapport annuel sur les activités de publicité du gouvernement du Canada 2011-2012*, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub-adv/rapports-reports/documents/rapport-report-2011-2012-fra.pdf>, p. 3.



## **2. Le ministère de la Sécurité publique du Canada (SPC)**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, SPC a demandé une augmentation de 230 millions de dollars du crédit relatif aux subventions et aux contributions. Ces fonds permettront à SPC de remplir les engagements que le gouvernement fédéral a déjà pris auprès des provinces et des territoires dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC).

Les fonctionnaires de SPC ont expliqué au Comité que le nombre de catastrophes naturelles jugées admissibles en vertu des AAFCC avait significativement augmenté au cours des dernières années. Ces incidents, de même que d'autres événements d'importance, ont accru les obligations du gouvernement fédéral dans le cadre des AAFCC à 1,1 milliard de dollars. Selon les fonctionnaires, l'allocation annuelle de 100 millions de dollars que reçoit SPC pour les AAFCC est insuffisante pour répondre à ces obligations.

Les fonctionnaires ont ensuite ajouté que SPC demanderait une somme supplémentaire de 470,0 millions de dollars dans les divers budgets principaux des dépenses au cours de la période 2014-2015 et 2016-2017 en vue de soutenir ces obligations.

Les fonctionnaires de SPC ont aussi expliqué au Comité que SPC discutait actuellement avec les provinces et les territoires en vue d'élaborer un programme national d'atténuation des catastrophes naturelles ainsi que des améliorations pour assurer la pérennité des AAFCC.

En réponse à une série de questions sur une demande de 230,0 millions de dollars pour augmenter le financement du programme de contribution des AAFCC, les fonctionnaires de SPC ont répondu que l'une des catastrophes avait eu lieu en 2003, l'ouragan Juan en Nouvelle-Écosse. En 2008, SPC a révisé ses lignes directrices dans le cadre des AAFCC afin de limiter à cinq ans la période au cours de laquelle les provinces peuvent soumettre leurs demandes pour une aide financière en cas de catastrophe.

Des sénateurs ont questionné les fonctionnaires de SPC au sujet de la formule utilisée pour déterminer le montant fédéral de l'aide financière en cas de catastrophe. Les fonctionnaires ont répondu que le premier dollar par habitant est payé par les provinces et que le montant de l'aide financière fédérale varie par la suite en fonction d'une échelle mobile qui peut atteindre jusqu'à 90 % des coûts liés à une catastrophe naturelle. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard qui a une population d'environ 145 000 personnes doit assumer les premiers 145 000 dollars de coûts liés à une catastrophe naturelle.

### **3. Énergie atomique du Canada limitée (EACL)**

Les fonctionnaires d'EACL ont donné un aperçu au Comité du contexte dans lequel EACL œuvre ainsi que des changements à venir au niveau de son modèle de gestion.

EACL assume un rôle sur les plans de la recherche et du développement dans le domaine nucléaire, de la production d'isotopes à des fins médicales et de la gestion des déchets nucléaires hérités et historiques. EACL exploite huit emplacements répartis dans quatre provinces : l'Ontario, le Manitoba, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

En ce qui concerne la restructuration en cours, les fonctionnaires d'EACL ont expliqué au Comité que le gouvernement fédéral avait déjà achevé la première phase qui consistait en la vente de la Division des réacteurs CANDU. Au cours du mois de février 2013, le ministre des Ressources naturelles a annoncé la deuxième phase du projet de restructuration, laquelle sera centrée sur les laboratoires nucléaires. À l'avenir, ces laboratoires nucléaires seront gérés par le secteur privé selon un modèle de gestion « organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur » (OGEE), qui a déjà été mis en œuvre avec succès aux États-Unis et en Royaume-Uni.

Le contrat d'approvisionnement lié au modèle OGEE d'EACL sera conclu au moyen d'un processus concurrentiel dirigé par le ministère des TPSGC. Il est prévu que ce modèle de gestion sera pleinement mis en œuvre d'ici 2016. Le premier contrat du genre devrait avoir une durée d'environ dix ans.

En ce qui concerne une demande de 260,3 millions de dollars d'EACL, les fonctionnaires ont expliqué au Comité que les fonds demandés permettront à EACL de

poursuivre la production d'isotopes médicaux, de mener à terme les travaux d'infrastructure et les améliorations opérationnelles liés à la santé, à la sûreté, à la sécurité et aux priorités environnementales, et d'assurer le respect des exigences réglementaires.

Certains sénateurs ont voulu savoir si les litiges opposant le gouvernement du Nouveau-Brunswick et EACL avaient été réglés. Les fonctionnaires ont répondu qu'il n'y avait plus de litige en cours.

#### **4. Le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien (AIDNC)**

Dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, AIDNC a demandé 165,8 millions de dollars. Selon les fonctionnaires, ces fonds permettraient à AIDNC d'obtenir les ressources financières nécessaires pour concrétiser certaines initiatives faisant partie intégrante de la stratégie générale du gouvernement visant à répondre aux besoins des Premières Nations, des résidents du Nord, des Métis et des Indiens non- inscrits.

Répondant aux questions des sénateurs, les fonctionnaires ont expliqué que la presque totalité du budget supplémentaire des dépenses, c'est-à-dire 167 millions de dollars (compensés par un transfert interne de 1,2 million de dollars au Greffe du Tribunal des revendications particulières du Canada), servirait à financer les règlements de revendications particulières. Celles-ci portent sur les griefs passés des Premières Nations qui sont liées aux obligations du Canada établies en vertu de traités historiques ou, encore, à la façon dont le Canada a géré les fonds ou d'autres éléments d'actif des Premières Nations. Ces règlements négociés permettent d'honorer les obligations juridiques passées du gouvernement.

Les fonctionnaires ont aussi mentionné que le budget supplémentaire d'AIDNC prévoit un montant de 1,2 million de dollars qui serait versé temporairement au Greffe du Tribunal des revendications particulières (GTRP) afin d'assurer le financement provisoire de ses besoins opérationnels. Selon les fonctionnaires, ce financement est

nécessaire à la poursuite des opérations du GTRP. Les fonctionnaires prévoient que ces fonds provisoires seront repayés lors du *Budget supplémentaire des dépenses (B) 2013-2014*.

La dernière mesure annoncée dans le budget supplémentaire des dépenses (A) est une demande de deux millions de dollars qui serviront à financer la subvention relative à l'*Entente de règlement de la revendication 138 de la Convention sur l'inondation des terres du Manitoba*<sup>6</sup>. Ces fonds permettraient aux cinq Premières Nations signataires<sup>7</sup> d'acquérir des compétences pour la gestion de l'infrastructure d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable. Les fonctionnaires ont expliqué au Comité que ce montant ne nécessitait pas de fonds nouveaux et serait financé par un transfert à l'intérieur même du crédit 10a qui représente les subventions.

En réponse à une série de questions de certains sénateurs sur le règlement de revendications particulières, les fonctionnaires ont répondu que le ministère traite présentement 332 demandes de réclamations dans le cadre du programme de revendications particulières. De ce nombre, 101 sont à l'étape de l'évaluation, c'est-à-dire que le ministère analyse les réclamations afin d'établir leur admissibilité et que 231 sont à l'étape de la négociation. Au cours des années, 1 131 ententes de règlements ont été conclues par le gouvernement dans le cadre du programme de revendications particulières. Les fonctionnaires ont mentionné au Comité que quelques revendications se retrouvaient présentement devant les tribunaux.

Questionnés sur la possibilité que le gouvernement reçoive davantage de réclamations et sur les coûts éventuels qui leurs seraient associés, les fonctionnaires ont répondu que, depuis 2007, le gouvernement reçoit en moyenne entre 30 et 40 réclamations par année. Ils ont ajouté qu'en général les réclamations sont liées à des traités historiques vieux de plus de 15 ans et que les efforts du gouvernement étaient

---

<sup>6</sup> La Convention de 1977 portait sur les répercussions des activités d'Hydro Manitoba liées aux projets de régulation du lac Winnipeg et de détournement de la rivière Churchill subies par les Premières nations signataires de la Convention. La Convention comprenait entre autres une indemnisation pour l'inondation de terres de réserve. Plus de renseignements sont disponibles à <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/aiarch/mr/nr/m-a2007/2-2927-fra.asp>

<sup>7</sup> Première Nation de Cross Lake, Nation crie de Nisichawayasihk, Nation crie de Tataskweyak, Première Nation de York Factory, et Nation crie de Norway House

placés sur la conclusion d'ententes de règlements sur les réclamations qui sont actuellement à l'étude au ministère.

Pour ce qui est des prévisions budgétaires associées aux revendications particulières éventuelles, les fonctionnaires ont expliqué qu'en 2007, lorsque le Plan d'action relatif aux revendications particulières a été annoncé par le ministère de la Justice, 2,5 milliards de dollars ont été prévus à cet effet par le gouvernement, soit 250 millions de dollars par année sur une période de dix ans. Puisqu'il est difficile de prévoir le moment où une réclamation sera réglée, un mécanisme a été conçu par AIDNC, en collaboration avec le ministère des Finances, afin de permettre au ministère une meilleure gestion de ses flux de trésorerie, tout en respectant l'enveloppe globale de 2,5 milliards de dollars.

Pour l'année financière 2013-2014, AIDNC disposerait de 417 millions de dollars afin de financer les revendications particulières des Premières Nations advenant que ce budget supplémentaire des dépenses (A) soit approuvé par le Parlement. Ce montant inclut 250 millions de dollars qui proviennent du *Budget principal des dépenses 2013-2014*<sup>8</sup> et 167 millions de dollars qui font l'objet d'une demande dans le *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*.

## **5. Industrie Canada**

Dans son *Budget supplémentaire des dépenses (A) 2013-2014*, Industrie Canada prévoit des dépenses budgétaires brutes de 29,1 millions de dollars. Ce qui comprend les postes de dépenses suivant :

- 18,6 millions de dollars pour financer l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense (ISAD), qui fournit des contributions remboursables aux entreprises des industries de l'aérospatiale, de la défense, de l'espace et de la sécurité pour appuyer la recherche et des projets de développement;

---

<sup>8</sup> Budget principal des dépenses 2013-2014, page II-20: <http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20132014/me-bpd/me-bpd-fra.pdf>

- 3,5 millions de dollars pour financer la gestion des versements dans le cadre du Portefeuille du programme de Partenariat technologique du Canada (PTC);
- 7 millions de dollars en contributions à Mitacs inc. dans le but d'appuyer la réalisation de stages en recherche et développement industriel pour les étudiants des cycles supérieurs et les stagiaires postdoctoraux. Ce financement fait partie d'un engagement du Budget pour 2012 de 35 millions de dollars sur cinq ans.

Les fonctionnaires ont également souligné qu'Industrie Canada désire utiliser le budget supplémentaire des dépenses (A) pour réaffecter certaines ressources entre différents crédits afin d'entreprendre des investissements en immobilisations en vue d'effectuer des améliorations locatives et d'optimiser certains locaux. De celles-ci, la plus importante – pour un montant de 3,1 millions de dollars – est la Stratégie nationale reliée aux installations (SNI). La SNI est un projet de sept ans dont le principal objectif consiste à réduire le nombre de locaux occupés par Industrie Canada en conformité avec les nouvelles limites imposées à la taille du gouvernement fédéral.

Questionnés par certains sénateurs au sujet de la SNI, les fonctionnaires ont expliqué qu'en raison de la réduction des effectifs du gouvernement, le Ministère investira environ 16 millions de dollars au cours des six prochaines années pour appuyer les besoins de modernisation du milieu de travail conformément à la Stratégie nationale de gestion des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les fonctionnaires ont affirmé au Comité que ces investissements produiraient des économies annuelles de 10 millions de dollars à la fin de la période d'ajustement, soit dans 6 ans.

Des sénateurs ont interrogé les fonctionnaires à propos de la demande de 3,5 millions pour le programme PTC. Les fonctionnaires ont expliqué au Comité qu'aucune nouvelle entente n'a été conclue dans le contexte de ce programme depuis 2006, mais que des paiements restent à faire jusqu'en 2035 afin d'honorer les ententes passées qui s'échelonnaient parfois sur une trentaine d'années.

Suite aux questions de sénateurs portant sur Mitacs inc., les membres du Comité ont pu apprendre que 960 étudiants gradués allaient pouvoir participer au programme tel que demandé par le ministère dans le budget supplémentaire des dépenses. Poursuivant leur témoignage, les fonctionnaires ont expliqué que Mitacs inc. est une organisation à but non lucratif qui offre des stages en milieu de travail à de jeunes étudiants diplômés dans différentes disciplines académiques.

Les fonctionnaires ont ensuite ajoutés que Mitacs inc. est un centre d'excellence qui rassemble des équipes interdisciplinaires pour effectuer de la recherche scientifique à long terme, au niveau des questions sociales et économiques également.

L'objectif de ce programme est d'associer les étudiants gradués à des compagnies privées pour qu'elles puissent les appuyer dans leurs besoins en recherche et développement et, ultimement, faciliter l'emploi pour ces jeunes diplômés. En réponse aux questions de sénateurs, les fonctionnaires ont ajouté qu'en plus d'être financé par le gouvernement fédéral, Mitacs inc. reçoit des fonds des provinces et du secteur privé.

Des sénateurs ont cherché à obtenir plus de détails sur le nombre d'étudiants qui appliquent au programme Mitacs inc., le nombre d'universités participantes et la répartition par provinces des fonds alloués par le programme. Les fonctionnaires se sont engagés à fournir ces renseignements au Comité dans les meilleurs délais.

Certains sénateurs ont posé des questions sur la demande de 18,6 millions pour l'ISAD. Depuis sa création en 2007, l'ISAD appuie les secteurs de la défense et de l'aérospatiale. Les sociétés privées CAE et Pratt & Whitney sont des exemples d'entreprises qui bénéficient des contributions octroyées dans le cadre de l'ISAD afin qu'elles effectuent de la recherche qui les rendra plus compétitives sur la scène mondiale.

Les fonctionnaires ont expliqué que les contributions octroyées par le gouvernement par l'intermédiaire de l'ISAD doivent être remboursées par les entreprises qui en bénéficient selon certaines conditions qui sont négociées au cas par cas. Dans le cadre de ce programme, lorsqu'une innovation développée avec l'aide financière du

gouvernement devient commercialement rentable, une certaine somme revient au Trésor public. Dans les cas où l'innovation s'avère non rentable, le gouvernement ne reçoit généralement pas de remboursement. Il convient de mentionner que puisque ces contributions du gouvernement sont remboursables conditionnellement, la dépense constitue une dépense budgétaire pour le gouvernement alors qu'un prêt conventionnel (sans conditions) serait présenté comme une dépense non budgétaire dans les documents budgétaires gouvernementaux.

Certains sénateurs ont interrogé les fonctionnaires au sujet du rendement financier des investissements sous l'ISAD. Les fonctionnaires ont tout d'abord affirmé que les ententes concluent entre le gouvernement et les entreprises privées dans le cadre de l'ISAD sont typiquement de longue durée. Ils ont ensuite ajouté qu'en général le gouvernement investit dans une entreprise pendant une première période de cinq ans afin de lui donner le temps d'effectuer la recherche nécessaire. Lors des cinq années subséquentes, l'entreprise aura l'occasion de commercialiser son produit. Selon les fonctionnaires, il est fréquent que le gouvernement commence à recevoir des remboursements de contributions 10 ans après la signature d'une entente avec une entreprise.

Poursuivant leurs témoignages, les fonctionnaires ont expliqué qu'il est encore trop tôt pour évaluer le rendement de l'ISAD puisque cette initiative a été introduite en 2007. Toutefois, pour le PTC, l'ancêtre de l'ISAD, trois milliards de dollars ont été investis depuis sa création en 1996 et 876 millions ont été remboursés au gouvernement, alors que des paiements sont attendus jusqu'en 2035.